

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin 2023 à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LEBEC, Mme Annie LECLERC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, M. Serge HUBERT, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, Mme Sandrine DENESVRE (*en remplacement de Mme Maria Teresa LAGES – Article LO286-2 du Code électoral*), Mme Nathalie SIMON, M. Jean-François BECHU, Mme Cynthia DEMAFOUTH, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, Mme Virginie POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Rudy KAZI MATSIKA, Mme Mélanie LAMEIRA RODRIGUES, M. Michel GRIMAUULT, M. Bertrand ROCHERON, M. Wissam DRABIH, Mme Yolande BOUCHOU, M. Jean-Jacques LOEGEL

ETAIENT ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :

M. Franck JOHN pouvoir à Mme Annie LECLERC
M. Fredy PATTA pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Jean-Marie GUERO pouvoir à M. Benoît POULARD
Mme Manon CASSE pouvoir à Mme Régine DONNEGER
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Laurent BOIVIN

Monsieur Norbert SANTIN, Maire, constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance.

Laudénia VELHO est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR.....	3
• Affaires Générales	3
1. INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX.....	3
2. ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS	3

1. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

• Affaires Générales

1. INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le Code électoral, et notamment son article L. 270 ;

VU la démission de Monsieur Abdellatif ALLAM de son siège de conseiller municipal adressée au Maire par courrier en date du 23 janvier 2023 ;

VU la démission de Madame Annie MARQUES BELLET de son siège de conseiller municipal adressée au Maire par courrier en date du 21 avril 2023 ;

VU la démission de Madame Annie GONZALEZ DAILLY de son siège de conseiller municipal adressée au Maire par courrier en date du 2 mai 2023 ;

CONSIDERANT que le Maire a dûment informé le représentant de l'Etat dans le département de ces trois démissions ;

CONSIDERANT que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour cause de démission ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Wissam DRABIH, Madame Yolande BOUCHOU et Monsieur Jean-Jacques LOEGEL en qualité de conseillers municipaux de Saint-Germain-lès-Arpajon.

2. ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code électoral, et notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la totalité des conseillers municipaux de Saint-Germain-lès-Arpajon sont délégués de droit ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection de 9 suppléants par un vote sans débat, au scrutin secret à un tour, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel ;

La proclamation des résultats donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture

1. Composition du Bureau électoral

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mme Roselyne WIART ;
- M. Serge HUBERT ;
- Mme LAMEIRA RODRIGUES Mélanie ;
- M. Wissam DRABIH.

2. Election des délégués suppléants

Listes déposées et enregistrées :

- Liste A « Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon », présentée par M. Norbert SANTIN et composée de :
 1. M. Alex ZIMOUCHE ;
 2. Mme Margareth RENAULT ;
 3. M. Arnaud GUILLOMOT ;
 4. Mme Chantal BERLIOZ ;
 5. M. Cheikh SALL ;
 6. Mme Ismaria MORAIS ;
 7. M. Claude NEVEU
 8. Mme Stéphanie MARQUIS
 9. M. Christophe BERNIOT

- Liste B « Saint-Germain solidaire », présentée par M. Michel GRIMAUULT et composée de :
 1. M. BENMOUSSA Khalid
 2. Mme BENMOUSSA Majda
 3. M. ARBETTI Francesco
 4. Mme BRAUD Séverine
 5. M. DORLHENE Pascal
 6. Mme GODEAU Annick
 7. M. HAGEMAN Frédéric
 8. Mme DA COSTA Sofia
 9. M. PAWLAC André

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	33
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	33
Voix pour la liste A « Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon »	28
Voix pour la liste B « Saint-Germain solidaire »	5

Le quotient électoral s'établit à 33 (suffrages exprimés) / 9 (mandats de suppléant) = 3,67

Monsieur le Maire proclame élus suppléants les candidats suivants :

N°	Nom	Liste
1	M. Alex ZIMOUCHE	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
2	Mme Margareth RENAULT	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
3	M. Arnaud GUILLOMOT	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
4	Mme Chantal BERLIOZ	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
5	M. Cheikh SALL	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
6	Mme Ismaria MORAIS	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
7	M. Claude NEVEU	Ensemble pour Saint-Germain-lès-Arpajon
8	M. BENMOUSSA Khalid	Saint-Germain solidaire
9	Mme BENMOUSSA Majda	Saint-Germain solidaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,



Laudénia VELHO

Le Maire,



Norbert SANTIN

